



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement n°440.26
relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité QUE :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 440.26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le MARDI 7 AVRIL 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil situé à l'Édifice municipal au 357 2^e Rang. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 440.26 vise à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ainsi qu'à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués.
5. L'ensemble du territoire est visé par le projet de règlement.
6. Le projet de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble de la municipalité peuvent être consultés sur le site web de la municipalité à l'adresse www.stcharlesdebourget.ca ou encore, au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité sis au 357 2^e Rang, entre le 25 mars et le 7 avril 2026 inclusivement et ce, de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 24^e jour du mois de mars deux-mille-vingt-six.

Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 16 h le 24 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de mars deux-mille-vingt-six.


Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière